

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 17 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Jean-Marc MAZOU , Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT.

Absents-excusés : M. Michel CERVINO ; M. Jérôme SANCHEZ ;

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Travaux de voirie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire informe l'assemblée des travaux d'entretien de la voirie communale prévus pour l'année 2022 :

- Chemin de Larrimou
- Chemin dit de Pau
- Chemin de Larribère de Talabot
- Chemin de la Juscle
- Chemin de L'Artillerie
- Chemin de Sedze
- Chemin de Castillou
- Chemin du moulin
- Chemin de Lasserre
- Chemin de Chinou
- Chemin du Haut d'Aubertin

Le montant est estimé à **28 393 € HT** auquel s'ajoute le fauchage du bord des routes communales, **9 950 € HT**, des panneaux de signalisation, **142.24 HT** et le renforcement de la berge, chemin de Gouadelabat, **7 720 HT** soit un montant total maximum de **46 205.24 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

Le Conseil municipal approuve l'opération « voirie 2022 » et autorise Mme le Maire à déposer une demande d'aide aux communes pour les travaux sus-cités.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Création d'un emploi de secrétaire de mairie

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie, pour assurer le secrétariat général, assister et conseiller les élus.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou un contractuel.

Le poste sera ouvert à compter du 1^{er} octobre 2022 ; une période de tuilage est prévue jusqu'à la fin de l'année. L'actuelle secrétaire fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal approuve les conditions de recrutement.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) création d'un emploi d'agent d'animation

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent d'animation pour assurer l'accueil, l'animation, la surveillance, l'hygiène des enfants de l'école maternelle, pour apporter une aide aux enseignants et pour assurer le nettoyage du matériel et des locaux servant directement aux enfants.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 32 heures annualisées. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou un contractuel.

Le Conseil Municipal approuve les conditions de recrutement.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Changement d'assiette – chemin rural dit « de Rouède »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une portion du chemin rural dit de Rouède (au niveau de l'ancien site de TOTAL E&P France) avait été déplacée avec l'accord des riverains concernés, il y a une quarantaine d'années. Toutefois, les actes constatant les échanges de terrains (acquisition de la nouvelle emprise et aliénation de l'ancienne emprise) n'ont pas été dressés.

Le Conseil Municipal approuve le déplacement du chemin dit « de Rouède » et charge Mme le Maire de procéder aux formalités nécessaires à cette opération.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Divers

a- Démission d'une conseillère municipale

Mme le Maire informe l'assemblée qu'Aziliz LE CAM lui a remis sa lettre de démission du Conseil Municipal.

b- Inclusion numérique

Le projet est porté par l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées afin de proposer des formations gratuites aux personnes qui veulent se familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, pages web...)

c- ADMR (Association d'Aide en Milieu Rural)

L'assemblée générale de l'ADMR a eu lieu le 14 mai 2022 à la Maison Pour Tous. L'ADMR remercie la municipalité pour l'accueil et le prêt de salle ainsi que tous les participants.

d- Feu de la Saint-Jean

Le feu de la Saint-Jean aura bien lieu, cette année, le **vendredi 24 juin 2022** ; rendez-vous sur le parvis de la mairie à partir de 19 h avec votre pique-nique pour une soirée « *ambiance auberge espagnole* ».

e- Fêtes du village

Un nouveau bureau a été constitué. Le comité des fêtes devrait prochainement communiquer à Mme le Maire le nom des membres.

Les fêtes du village seront organisées les 26-27 et 28 août 2022. Le programme reste à définir.

f- Elections législatives

Dates des élections législatives : 12 et 19 juin 2022.

g- Page Facebook

Une page Facebook pourrait être créée pour la commune d'Aubertin.

Séance levée à 22h 20

